

2022

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public des déchets ménagers et assimilés



Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'exercice 2022

Présenté conformément au Décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Table des matières

Le service – Le territoire	2
Les compétences	3
Moyens humains et matériels.....	4
Les moyens budgétaires.....	5
Organisation des ramassages.....	8
Les consignes de collectes des ordures ménagères et de tri	8
Les Services complémentaires aux collectes	10
La déchetterie.....	11
La collecte du verre.....	15
Le compostage domestique	15
Les chiffres clés.....	16
Les caractérisations	17

Le service – Le territoire

La Communauté de Communes du Pays de Luxeuil à la compétence de la collecte des déchets depuis sa création, adhérente au Sytevom, notre syndicat de traitement avec qui nous coopérons.

Le service est assuré par le Service Public d'Élimination des Déchets ménagers qui touchent environ 6600 usagers pour un budget d'environ 1 870 000 €.

La population pour l'année de la CCPLx est d'environ 15309 habitants sur un territoire de 153 Km², soit un peu plus de 100 hab/km².



Le territoire de la CCPLx est à dominance rurale, avec un habitat montagnard et éparé sur la commune de Saint-Bresson, tandis que les communes de Froideconche et Saint-Sauveur sont à tendance mixte rural. Pour ce qui concerne la commune de Luxeuil-les-Bains celle-ci est urbaine.

	Population totale 2021	Variation population totale 2021/2020	Population totale 2022	Variation population totale 2022/2021
<i>Baudoncourt</i>	523	-20	501	-22
<i>Breuches</i>	679	-20	660	-19
<i>Breuchotte</i>	303	-3	308	5
<i>Brotte-les-Luxeuil</i>	215	5	210	-5
<i>Esboz-Brest</i>	459	-8	469	10
<i>Froideconche</i>	2031	4	2032	1
<i>La Chapelle-les-Luxeuil</i>	388	-3	393	6
<i>La Corbière</i>	107	0	111	4
<i>Luxeuil-les-Bains</i>	6968	-40	6903	-65
<i>Magnivray</i>	174	-2	173	-1
<i>Ormoiche</i>	66	-3	67	1
<i>Saint-Sauveur</i>	1955	-8	1967	12
<i>Saint-Bresson</i>	444	-5	438	-6
<i>Raddon</i>	869	-15	863	-6
<i>Ste-Marie-en-Chanois</i>	218	-3	214	-4
Population totale CCPLx	15399	-105	15309	-90

Les compétences

La gestion de la collecte des ordures ménagères et les déchets recyclages est entièrement gérée par la communauté de communes.

Elle assure ce service grâce, au Service Public d'Élimination des Déchets qui intervient auprès d'environ 6586 usagers répartis comme ceci :

- 5899 particuliers
- 338 professionnels
- 143 habitats collectifs
- 64 administrations
- 40 associations

Les collectes s'effectuent sur différentes tournées de ramassage. Ces tournées sont consultables sur le site de la communauté de communes du pays de Luxeuil, et également distribuée aux usagers en fin d'année soit en courrier, soit en porte à porte (inclus dans les journaux municipaux des communes qui en possèdent).

Pour rappel, la collecte des points d'apport volontaire verre (PAV) est confiée au SYTEVOM, qui se chargent eux-mêmes de la mise en place de ces containers.

La collectivité dispose sur son territoire, une déchetterie, un quai de transferts et plus de 70 Point d'Apport Volontaire pour le verre.



Moyens humains et matériels

Au sein du SPED, 11 agents administratifs et techniques agissent au quotidien :

- L'équipe administrative est composée de :
 - ✓ 1 cheffe de service qui encadre les 10 agents ;
 - ✓ 1 assistante d'exploitation en charge du suivi des collectes, et du traitements des réclamations ;
 - ✓ 1 assistante de gestion administrative pour les contrats, la facturation et le traitement des réclamations ;
 - ✓ 1 ambassadeur du tri chargé de la sensibilisation auprès de la population et lors des manifestations.
- L'équipe de collecte composée de :
 - ✓ Un coordonnateur de collecte (poste vacant)
 - ✓ 4 chauffeurs pouvant être affectés à d'autres missions (dont 1 agent en indisponibilité)
 - ✓ 2 rippers pouvant eux aussi être affectés à d'autres missions

Pour ce qui est de la collecte, le service des déchets dispose de 3 camions. Un dédié à la collecte des ordures ménagères résiduelles, un à la collecte des déchets d'emballages, et le dernier servant de mulet. Il est utilisé uniquement en cas d'indisponibilité de l'un des autres camions ou parfois prêté à une collectivité voisine en cas de besoin.

Deux des camions sont équipés d'un matériel embarqué (tablette) qui permet :

- Le suivi des camions en temps réels
- De comptabiliser les levées des bacs
- De remonter les anomalies de collecte avec photo (bac cassé, tri non conforme, bac débordant, problème de voirie...)

Le mulet dispose d'un système de lecteur de puces pour identifier les bacs mais ne peut détecter les anomalies en direct. C'est pourquoi les agents sont dotés d'un kit piéton pour notifier les anomalies. Les chauffeurs peuvent aussi, en cas de défaillance du système adresser les anomalies de collecte au service via leurs portables professionnels.

En 2022, nous comptabilisons 210 387 levées de bacs réparties comme suit :

- 130 479 levées pour le tri ;
- 80 308 levées pour les ordures ménagères.

Les moyens budgétaires

Pour rappel, depuis 2016, et à la suite de la loi Grenelle, le SPED est financé en majorité par la redevance incitative.

Toujours dans le but d'avoir pour objectif le développement de la valorisation des matières.

Le montant de la redevance incitative est fixé sur la base de l'addition de deux parts distinctes :

- ≥ Une part fixe d'accès aux services, visant notamment à couvrir les frais fixes du service (organisation de la collecte, facturation et suivi administratif des usagers, prévention) et le financement des équipements non directement liés à la collecte (déchetterie, PAV à verre),
- ≥ Une part variable facturée selon le nombre de levées supplémentaires de bacs OMR

La part fixe comprend dans son montant :

- La collecte en porte à porte des ordures ménagères et des déchets recyclables
- Le traitement des déchets
- La mise à disposition
- L'accès aux déchetteries du département
- L'accès aux Points d'Apports Volontaires Verre

Malgré la crise économique que nous subissons depuis milieu d'année, la communauté de communes du pays de Luxeuil a choisi de ne pas augmenter la grille tarifaire en 2022.

Cependant, le service a mené en fin d'année une étude d'optimisation de la collecte pour permettre de maîtriser ses coûts sans les répercuter sur l'abonnement au service public d'enlèvement des déchets des usagers

Compte administratif 2022 :

Le Compte Administratif 2022 du budget annexe Ordures ménagères de la Communauté de communes du Pays de Luxeuil conforme au Compte de Gestion du Trésorier se résume de la façon suivante :

Section de fonctionnement

laissant apparaître un excédent d'exploitation de : 673 121.24 €

Libellés	<i>Dépenses ou déficits</i>	<i>Recettes ou excédents</i>
<i>Résultats antérieurs</i>		826 642.53
<i>Opérations de l'exercice</i>	1 866 797.98	1 713 276.69
<i>Totaux</i>	1 866 797.98	2 539 919.22
<i>Résultat de clôture</i>		673 121. 24

Chapitres dépenses de fonctionnement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
011 Charges à caractère général	214 610.00	174 808.41
012 Charges de personnel	579 600.00	557 668.72
65 Autres charges gestion courante	800 000.00	795 420.81
66 Charges financières	1 840.00	716.26
67 charges exceptionnelles	7 950.00	5 028.08
68 Dotations aux provisions	15 000.00	14 276.00
042 Opérations d'ordre entre section	344 710.00	318 879.70

Chapitres recettes de fonctionnement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
70 Produits des services	1 536 000.00	1 542 290.49
74 Subventions d'exploitation	0.00	0.00
75 Autres produits gestion courante	500.00	1.29
77 Produits exceptionnels	97 250.00	128 145.88
78 Reprises sur amortissements	10 000.00	9 827.73
013 Atténuation de charges	11 107.47	16 544.30
042 Opération d'ordre de transfert	16 500.00	16 467.00

Section d'investissement*

laissant apparaître un excédent d'investissement de : 514 233.80 €

Libellés	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats antérieurs		384 981.31
Opérations de l'exercice	163 912.58	326 661.78
Etat des restes à réaliser	33 496.71	0.00

<i>Totaux</i>	197 409.29	711 643.09
<i>Résultat de clôture</i>		514 233.80

Chapitres dépenses d'investissement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
20 Immobilisations incorporelles	3 740.39	861.00
21 Immobilisations corporelles	464 925.61	140 166.06
23 Immobilisations en cours	318 544.00	4 837.41
13 Subventions d'investissement	0.00	0.00
16 Emprunts et dettes assimilées	46 000.00	35 077.82
040 Opération d'ordre entre sections	16 500.00	16 467.00
041 Opérations patrimoniales	2 000.00	0.00

Chapitres recettes d'investissement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
10 Dotations fonds divers réserves	45 018.69	7 782.08
13 Subventions d'investissement	0.00	0.00
16 Emprunts et dettes assimilées	75 000.00	0.00
040 Opérations d'ordre entre section	344 710.00	318 879.70
041 Opérations patrimoniales	2 000.00	0.00

Organisation des ramassages

La collecte est organisée selon 19 circuits qui génèrent près de 30 000 Km parcourus en une année.

La fréquence des collectes pour les ordures ménagères s'effectue au rythme de :

- 1 fois par semaine sur les communes de Froideconche, Saint-Sauveur et Luxeuil-les-Bains ;
- 1 fois toutes les 2 semaines pour les autres communes.

La collecte des déchets recyclables, quant à elle, s'effectue tous les 15 jours sur l'ensemble des 15 communes.

Cependant, le ramassage des déchets n'a pas lieu les jours fériés. Ainsi, les collectes sont rattrapées selon un calendrier dit « de rattrapage » et communiqué aux usagers.

Enfin, toutes les collectes d'ordures ménagères et de déchets recyclables peuvent s'échelonner sur la totalité de la journée, de 4h du matin à 16h maximum.

Les consignes de collectes des ordures ménagères et de tri

- **En ordures ménagères**

S'agissant d'une collecte incitative facturée sur les volumes des bacs alloués aux OMr, il n'est pas tolérable que les usagers tentent de déroger aux règlements du service (Art.6.1.4)

- Les agents ont pour consigne de mettre de côté les sacs en trop, de procéder au vidage du bac et de remettre le surplus dans le bac.
- Pour éviter tout litige une photographie du bac débordant est prise par les agents et remontée à l'assistante d'exploitation pour traitement.

- **En Tri**

Les contrôles des bacs de tri ont été systématisés avant vidage. Tout bac non conforme aux consignes de tri entraîne « un refus de tri » ce qui signifie une non levée du bac.

Pour toute anomalie de collecte, une explication est fournie via des autocollants personnalisables apposés sur le bac.

Là encore, chaque refus fait l'objet d'une photographie par les agents de collecte via la tablette connectée et disposée à demeure dans la BOM) puis une sensibilisation systématique à l'utilisateur est faite par l'assistante d'exploitation ou l'ambassadeur du tri.

Méthodologie du contrôle du tri

- 1/ Ouverture du bac
- 2/ Contrôle visuel et identification éventuelle d'intrus
- 3/ Traitement différent selon la situation

Conforme = vidage



Non conforme = Photo + appel ou courrier = usager



Afin de remettre les bacs jaunes en conformité et de pouvoir être vidé à la prochaine collecte, les usagers sont dans l'obligation de retriier leurs bacs. Si toutefois le bac ne peut pas être retrié (trop souillé) alors celui-ci sera proposé en collecte d'ordures ménagères moyennant un coût d'une levée supplémentaires relative au volume du bac à disposition.

Lors du passage du camion ; d'autres contrôles sont effectués comme :

- Le contrôle de l'état du bac qui peut engendrer son remplacement gratuit si besoin ;
- La vérification que le bac ne déborde pas.

Le SPED sait également se montrer indulgent, en effet pour palier à l'erreur, il autorise, à titre exceptionnel la présentation du surplus, c'est-à-dire, les déchets recyclables présentés dans un sac non fermé afin de faciliter le vidage lors de la collecte.

Un accueil téléphonique est tenu quotidiennement pour répondre aux divers interrogations des usagers. Avec le recul, il a été identifié que les principales préoccupations des usagers portent sur le tri et particulièrement sur les consignes de tri (ce qui est accepté ou non dans le bac de tri).

• Actions d'améliorations menées en 2022

Sensibilisation de chaque usager pour lesquels les bacs sont refusés (mails, appels, courriers, sensibilisation).

Rencontre et échange avec l'utilisateur pour lequel plusieurs anomalies ont été détectées dans le semestre.

En 2022, 15 sensibilisations ont été faite auprès d'établissements scolaires, 24 particuliers ont été rencontrés, et pas moins de 118 professionnels sensibilisés aux bons gestes de tri.

L'ambassadeur du tri à aussi participé à 5 manifestations grand public.



Les Services complémentaires aux collectes

- L'accueil

Un accueil physique et téléphonique quotidien est tenu au siège de la CCPLx de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30 pour répondre à toutes les interrogations ou réclamations des usagers, créer leur dossier ou le mettre à jour.

- La facturation de l'enlèvement des ordures ménagères

A lieu deux fois par an en fin de semestre,

- La gestion des réclamations sur collecte

Sauf cas particuliers, toutes les réclamations sont traitées dans la journée.

- Les permanences

Les permanences sont organisées chaque semaine au local technique de Saint-Sauveur tous les lundis et mercredis après-midi ainsi que les 1ers samedis de chaque mois, pour les usagers qui souhaitent adapter leur dotation en bacs ou s'équiper de composteurs.

- Les livraisons

Pour les usagers qui ne peuvent pas se déplacer aux heures d'ouverture de la permanence, soit les lundis et mercredis après-midi de 13h30 à 16h30 et tous les premiers samedis de chaque mois de 9h à 12h30.

- L'entretien des bacs roulants

En cas de casse ou de défaut sur un bac, celui-ci est réparé ou remplacé dès que possible. Un appel à l'utilisateur est fait le jour même de la détection du bac cassé par les agents lors de la collecte.

- Le portail web usager

Pour faciliter le suivi individualisé, chaque usager qui le souhaite peut accéder, via les codes fournis sur sa facture à ses données personnelles : ses levées, le volume des ses bacs, ses factures, et faire des demandes au service. Il peut également payer ses factures en ligne en cliquant dans la rubrique correspondante sur cette interface.

- Les sacs prépayés

En cas de surproduction exceptionnelle de déchets, les usagers ont la possibilité de présenter leurs ordures ménagères en sacs prépayés dédiés. Ils ont une capacité 60 litres et ne doivent pas dépasser 6 kg.

Les sacs sont vendus à l'unité au prix de 4.50€ ou en lot de 25 sacs au prix de 100€. Pour l'année 2022, 71 sacs ont été vendus.

La déchetterie

La déchetterie de Saint Sauveur est gérée par le Sytevom et fait l'objet d'un bilan d'activité de la part de ce dernier comme les 35 déchetteries.

La déchetterie de Saint Sauveur est située Pré d'Amont à Saint Sauveur.

La gestion est assurée par le SYTEVOM depuis le 1^{er} janvier 2013.

Horaires :



HORAIRES D'ETE :

Du 1er Mars au 31 Octobre

Du Lundi au Samedi :

De 9h à 12h et de 14h à 18h

HORAIRES D'HIVER

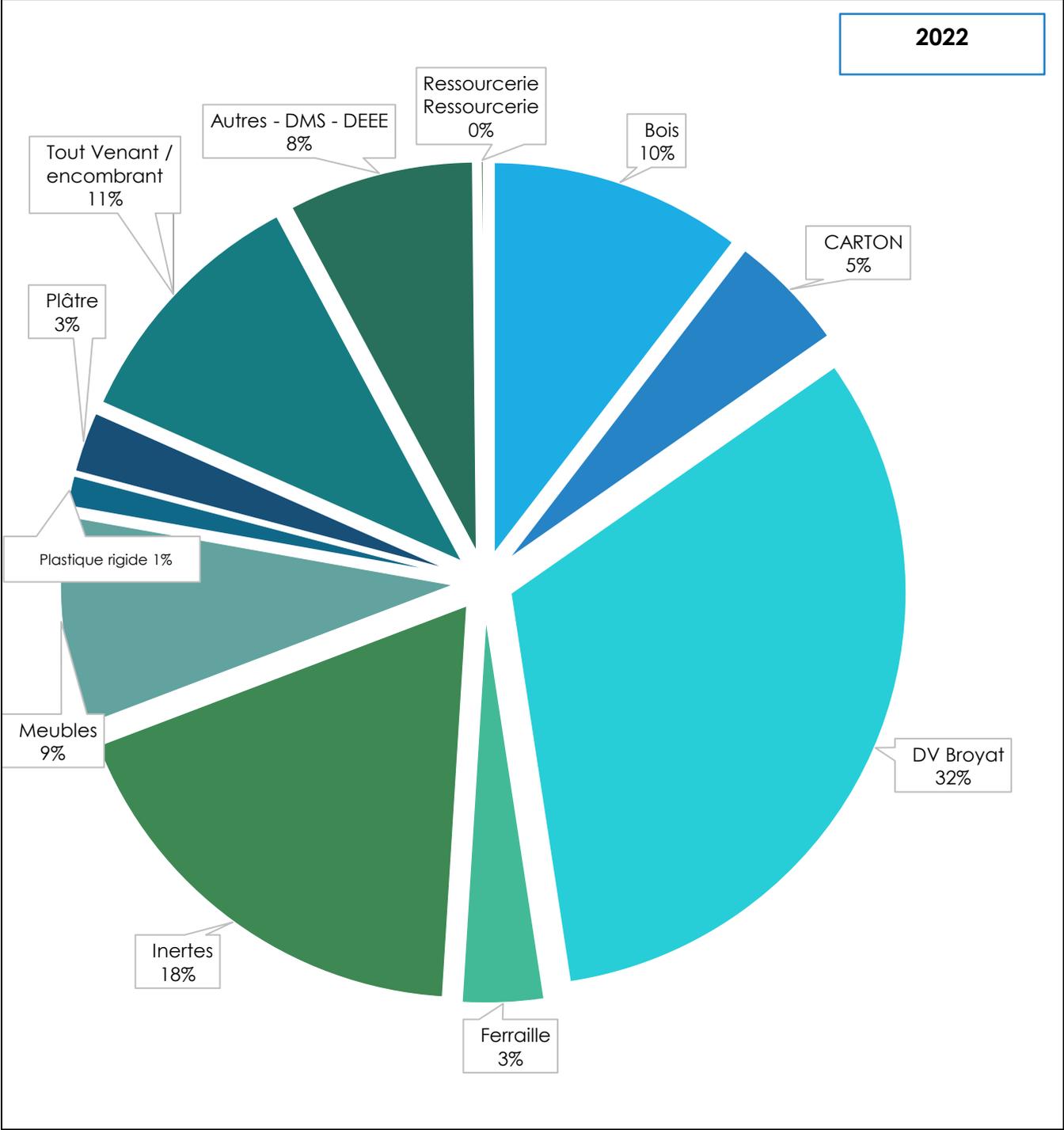
Du 1^{er} Novembre au 28 Février

Du Lundi au Samedi :

De 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Fermé le dimanche

En 2022, les apports en déchetterie sont les suivants :



Ce que pouvez vous apporter à la déchetterie :



MÉTAUX

MÉTAUX
(vélos...)
Facilement recyclables chez les ferrailleurs.



PAPIERS / CARTONS

CARTONS
Pensez à mettre les cartons bien à plat.



RÉFRIGÉRATEURS
CONGÉLATEURS

DÉCHETS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)

collecte en déchetteries, dans des bennes dédiées, les gros électroménagers froids (frigos...), hors froid (lave vaisselle, sèche linge...), les petits appareils ménagers (grille pain, radios...), les écrans (ordinateurs, télévisions...)



DÉCHETS VERTS

DÉCHETS VERTS
(pelouse, branches)
Pensez au compostage dans votre jardin, vous fabriquerez un engrais biologique très efficace.



HUILES DE VIDANGE

HUILE MOTEUR

Le raffinage de 3 litres d'huile de vidange récupérée permet d'obtenir 2 litres d'huile neuve.



BOIS

BOIS

Le bois particulier (palettes, poutres...) ou ne pouvant être broyé pour être composté, fait l'objet d'une collecte en vue d'une valorisation énergétique dans une benne spécifique.



GRAVATS / INERTES

GRAVATS

(graviers, cailloux...)
Ne les mélangez pas avec des plastiques, du bois ou du plâtre qui ne sont pas des matériaux inertes.



HUILES DE FRITURE

HUILES VÉGÉTALES

Ne les versez pas dans les égouts, elles colmatent les conduites et perturbent le fonctionnement de la station d'épuration. Elles servent à la fabrication de biocarburant.



BATTERIES

BATTERIES

Le plomb sera recyclé et l'acide sulfurique sera neutralisé.



PNEUMATIQUES

PNEUS VÉHICULES LÉGERS NON JANTÉS

Seuls les pneus VL non jantés des particuliers sont acceptés à raison de 2 par/an.



SOLVANTS
DILUANTS

PRODUITS MÉNAGERS SPÉCIAUX
(solvants, diluants, aérosols, peintures et autres produits chimiques...)

Gardez-les dans leur emballage d'origine afin que le gardien puisse les identifier. Ils seront traités dans un centre spécialisé.



TEXTILES
CHAUSSURES

TEXTILES

En fonction de leur qualité, les textiles (vêtements, linge de maison et chaussures) seront réutilisés ou recyclés en chiffon d'essuyage. Mettez-les dans des sacs fermés pour les protéger de l'humidité.



PILES
ET ACCUMULATEURS

PILES

Les piles contiennent souvent du mercure ou du cadmium. Elles seront traitées dans un centre spécialisé.



MEUBLEMENT

MEUBLES

Si vos meubles peuvent encore servir, pensez aux ressourceries * si point de collecte dédié



RECYCLERIE
RESSOURCERIE

RESSOURCERIE

Donnez une deuxième vie à vos objets.
* si point de collecte dédié



HUISSERIES

HUISSERIES

Démontées, les huisseries (portes, fenêtres, portes ...), sont valorisées matières par matières.
* si point de collecte dédié

ATTENTION Ne sont pas acceptés

Les ordures ménagères qui doivent être présentées à la collecte traditionnelle.

Le tri sélectif doit être déposé en vrac dans votre bac de tri à la maison.

Les fruits et légumes

Les cendres

La suie

Les médicaments qui sont récupérés par votre pharmacien.

L'association CYCLAMED est agréée par les pouvoirs publics pour récupérer et valoriser les médicaments et les emballages. Les médicaments sont incinérés pour produire de la chaleur ou de l'électricité.

Les cadavres d'animaux vous pouvez vous adresser à un équarrisseur.

Les pneus spéciaux les pneus poids lourds, agricoles, et professionnels

Les produits explosifs vous pouvez rapporter les bouteilles de gaz dans une station-service.

Les produits radioactifs

Les déchets contaminés (seringues, pansements ...)

Les produits en amiante-ciment



PLÂTRE ET
PLAQUES DE PLÂTRE

PLÂTRES
Le plâtre collecté redevient du plâtre.
** si point de collecte dédié*



POLYSTYRÈNE

POLYSTYRÈNE
Le polystyrène collecté redevient du polystyrène.
** si point de collecte dédié*



LAMPES

AMPOULES ET NEONS
Les tubes fluorescents, lampes fluocompactes, lampes à LED, lampes sodium... sont recyclés à plus de 90%.



VERRES

VERRE
Les bouteilles, les pots et les bocaux uniquement sont à déposer dans les conteneurs dédiés.



JOURNAUX / REVUES

PAPIER
Les papiers, journaux, revues, magazines sont à déposer dans les conteneurs dédiés.



CARTOUCHES ENCRE

AUTRES PETITS FLUX
• les bouchons en liège
• les cartouches d'imprimante usagées
• les livres
• les films radiographiques



TOUTVENANT

ENCOMBRANT
Lorsque votre déchet n'a pas trouvé de solution parmi les filières ci-dessus, alors il finira en encombrant.

Pour le financement du service rendu, chaque collectivité doit s'acquitter d'une cotisation au SYTEVOM calculée sur le nombre d'habitants.

Ces derniers, non professionnels, bénéficient d'un accès gratuit à l'ensemble des déchetteries du département.

Un contrôle d'accès via des badges personnalisés est en place depuis septembre 2014. En cas de perte du badge, à compter du 1 avril 2019, le renouvellement du badge est facturé 8 € par le SYTEVOM.

**Demandez votre
BADGE D'ACCÈS EN DÉCHETTERIE !**



Vous êtes
PARTICULIER OU PROFESSIONNEL
faites votre demande en ligne
avec le formulaire d'inscription.

En cas de perte de votre Pass vous pouvez contacter le SYTEVOM :

badge@sytevom.org

La collecte du verre



La gestion des Points d'Apport Volontaire (PAV) (vidage, signalétique, réparation/changement) est prise en charge par le Sytevom. Ce service est financé par la cotisation assise sur le nombre d'habitants.

La répartition des bornes sur le territoire intercommunal est sous la responsabilité des communes avec l'accord du Sytevom.

L'entretien des bornes et abords sont à la charge des communes via des conventions signées entre le Sytevom et la commune.

Quand les bornes sont pleines, les mairies se chargent d'appeler directement le SYTEVOM ou le prestataire de collecte.

Le compostage domestique

Le compostage domestique concerne tous les produits fermentescibles non consommables issus de la préparation des repas + les déchets verts.

Le programme de promotion du compostage individuel porté par le SYTEVOM propose aux usagers d'acquérir des composteurs individuels, des aérateurs et des bio-seaux (tarif résiduel pour le particulier déduction faite des subventions de l'ADEME et du SYTEVOM).

En 2022, la collectivité a distribué :

- 57 composteurs bois de 600 L
- 19 composteur plastique de 400 L
- 25 bio-seaux
- 14 aérateurs



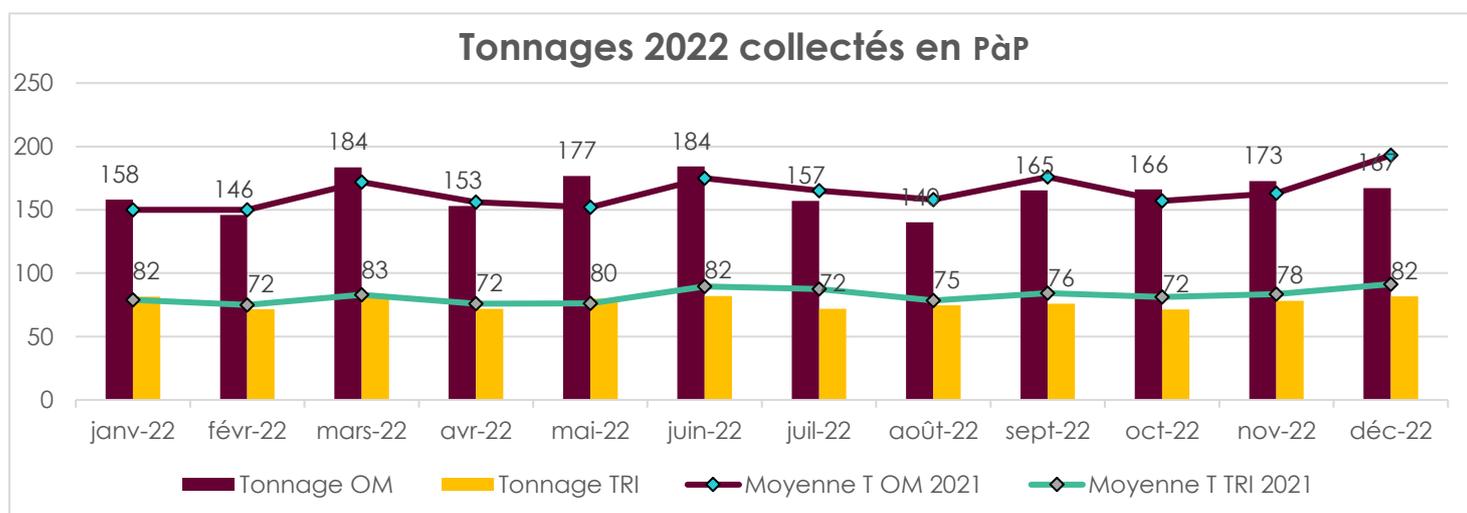
Les chiffres clés

Comme chaque année, la quantité d'ordures ménagères et de tri sélectif est comptabilisée en tonnes par le SYTEVOM et la « mesure de le performance » des habitants est exprimée en kg/hab/an.

2020		2021		2022	
Tonnage d'Ordures ménagères	Kg/hab/an	Tonnes d'Ordures ménagères	Kg/hab/an	Tonnes d'Ordures ménagères	Kg/hab/an
1857	123	1963	130	1970	129

2020		2021		2022	
Tonnage des déchets de tri sélectif	Kg/hab/an	Tonnage des déchets de tri sélectif	Kg/hab/an	Tonnage des déchets de tri sélectif	Kg/hab/an
902	60	985	64	923	60

- Evolution comparée des tonnages de tri et d'ordures ménagères en 2022, avec comparatif de l'année 2021



Les caractérisations

La caractérisation d'une benne consiste à dépouiller scrupuleusement le contenu de celle-ci, afin de déterminer la composition d'un gisement de déchets donné. C'est une photographie à un instant donné d'un flux de déchets, à la fois quantitativement (proportion des différentes matières présentes dans le bac) et qualitativement (repérage des déchets dangereux pouvant être remplacés par l'usage à des produits alternatifs, plus respectueux de l'environnement).

Un échantillonnage est réalisé sur plusieurs bennes d'ordures ménagères ou de déchets recyclables, selon un calendrier défini l'année précédente par le SYTEVOM.

- Caractérisation des tournées de tri

Le contrôle des bacs de tri est systématique et la multiplication des interventions de prévention auprès des usagers a eu un effet notable sur le résultat des caractérisations.

Une nouvelle fois, la totalité des communes de la collectivité a été caractérisée cette année au sein du centre de tri à Noidans-le-Ferroux.

Communes	Nb bacs refusés en 2021	Nb bacs refusés en 2022
Baudoncourt	29	34
Breuches	50	76
Breuchotte	14	21
Brotte	6	10
Esboz-Brest	8	23
Froideconche	73	174
La Chapelle	15	37
La Corbière	2	4
Luxeuil	861	486
Magnivray	4	9
Ormoiche	3	10
Raddon	38	61
St Bresson	11	54
Ste Marie	10	11
St Sauveur	89	219

- Caractérisation des ordures ménagères

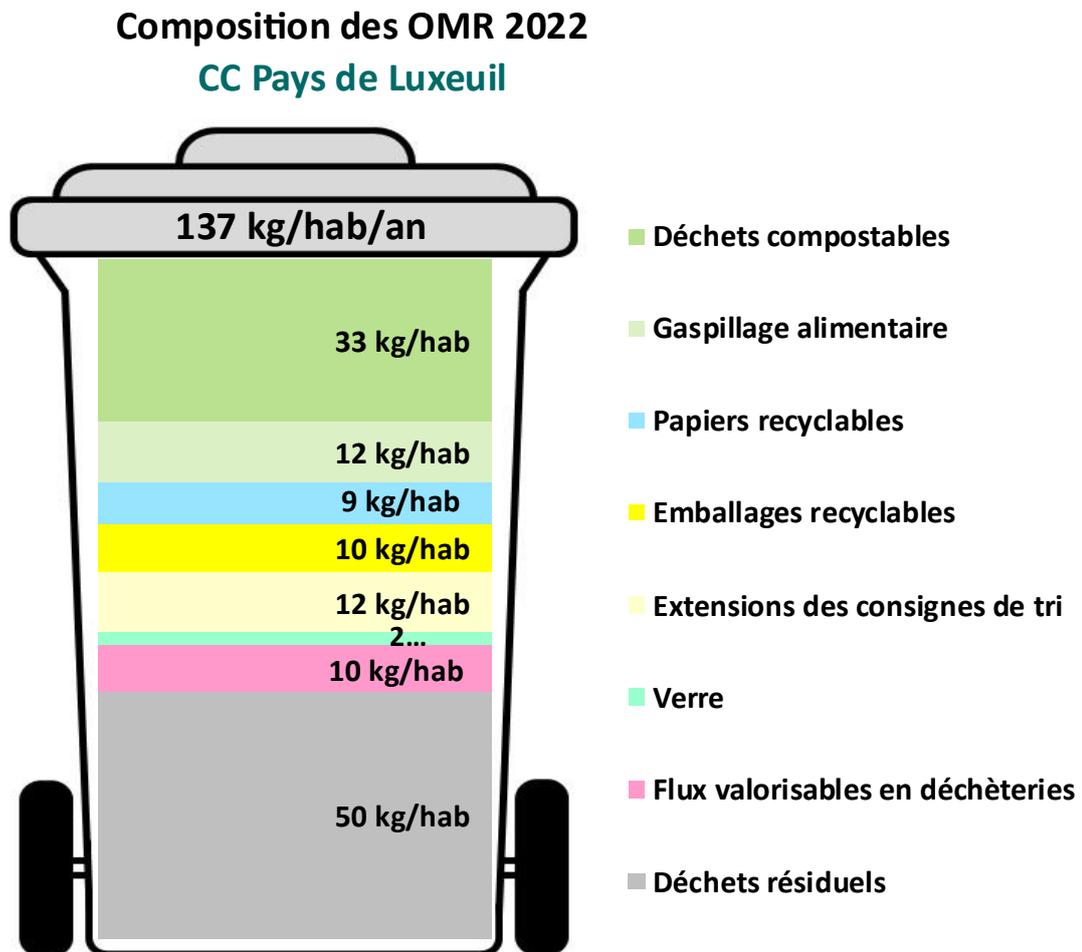
En 2022, le SYTEVOM a procédé à une campagne de caractérisations des Ordures Ménagères résiduelles avec pour objectifs :

- ✓ Evaluer la composition moyenne des OMr d'un usager du territoire et son évolution par rapport à la campagne précédente (2014)
- ✓ Evaluer l'impact des caractéristiques du territoire et du service proposé sur la composition et la qualité des OMr
- ✓ Identifier les gisements pouvant faire l'objet d'actions de valorisation ou de prévention

- ✓ Evaluer le Pouvoir Calorifique Inférieur des OMr entrant dans le four d'incinération

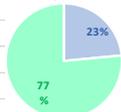
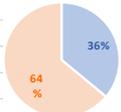
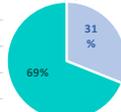
40 caractérisations ont été réalisées.

Voici le résultat de la caractérisation concernant le gisement des déchets ménagers sur le territoire de la CCPLx :



Part d'erreur de tri dans le bac d'OMr :

La part d'erreur de tri correspond au gisement qui ne devrait pas se retrouver dans le flux OMr car d'autres solutions de collecte sont déjà proposées : Emballages / Papiers avec les nouvelles résines plastiques, Verre, Déchets valorisables en déchèteries.

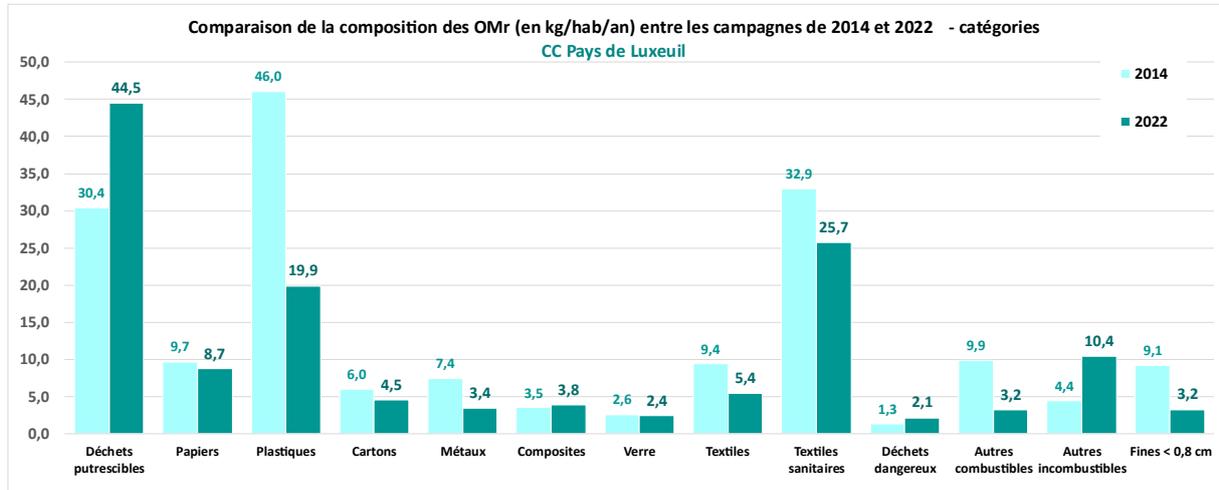
	Rural		Mixte		Urbain		CC Pays de Luxeuil	
Emballages recyclables	10%	12 kg/hab	6%	9 kg/hab	6%	9 kg/hab	7%	10 kg/hab
Papiers recyclables	2%	2 kg/hab	10%	13 kg/hab	5%	7 kg/hab	6%	9 kg/hab
Extensions des consignes de tri	6%	7 kg/hab	10%	13 kg/hab	10%	14 kg/hab	9%	12 kg/hab
Verre	2%	3 kg/hab	3%	4 kg/hab	1%	1 kg/hab	2%	2 kg/hab
Flux valorisables en déchèteries	3%	4 kg/hab	7%	9 kg/hab	9%	13 kg/hab	7%	10 kg/hab
Part d'erreurs de tri	23%	28 kg/hab	36%	48 kg/hab	30%	44 kg/hab	31%	43 kg/hab
								

On peut également considérer que les déchets compostables sont des "erreurs de tri", car ceux-ci peuvent être valorisés in situ.

Comparaison avec la campagne de 2014 :

La comparaison avec les résultats de la campagne menée en 2014 permet de voir les évolutions de la composition des OMr.

Dans l'analyse ci-dessous, les pourcentages et ratios en kg/hab./an sont appliqués au gisement de l'année correspondante.



Ainsi, pour réduire le volume des déchets dans le bac bordeaux, la CCPLx a prévu de renforcer sa communication auprès des usagers et les resensibiliser au tri des déchets en 2023.

Chiffrage d'une caractérisation :

- ✓ Nombre d'agents pour une caractérisation : 2 agents
- ✓ Temps passé pour une caractérisation : 1 demi-journée
- ✓ Prix pour une caractérisation (y compris préparation et analyse) : 1 000 € HT